

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 mai 2025

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-trois mai deux mille vingt-cinq s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

AFFECTATION DES
RÉSULTATS DE
L'EXERCICE 2024
DU BUDGET
PRINCIPAL DE LA
VILLE DES LILAS

PRÉSENTS :

Nancy AGUILERA TORRES, Sonia ANGEL, Arnold BAC, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Alice CANABATE, Patrick CARROUER, Sander CISINSKI, Martin DOUXAMI, Lucie FERRANDON, Liliane GAUDUBOIS, Gaëlle GIFFARD, Christian LAGRANGE, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Richard LE PONTOIS, Christophe PAQUIS, Lionel PRIMAULT, Lisa YAHIAOUI,

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Simon BERNSTEIN par Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS par Lisa YAHIAOUI, Patrick BILLOUET par Liliane GAUDUBOIS, Madeline DA SILVA par Johanna BERREBI, Malika DJERBOUA par Richard LE PONTOIS, Camille FALQUE par Nancy AGUILERA TORRES, Daniel GUIRAUD par Guillaume LAFEUILLE, Moussou NIANG par Lionel BENHAROUS, Delphine PUPIER par Martin DOUXAMI,

ABSENTS :

Bénédicte BARBET, Brigitte BERCERON, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND, Frédérique SARRE, Jimmy VIVANTE Bruno ZILBERG,

SECRÉTAIRE : Lionel PRIMAULT

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2025

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DES LILAS.

LE CONSEIL,
Sur proposition du Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57,
VU le Compte financier unique 2024 du budget principal de la Ville,

CONSIDÉRANT CE QUI SUIT :

Le Compte financier unique de l'exercice 2024 du budget principal de la ville des Lilas a été présenté et adopté.

VU l'avis de la commission compétente,
VU le rapport du représentant légal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : Constate que le compte financier unique 2024 présente les résultats suivants :

- un excédent de la section de fonctionnement de 7 500 789,07 € ,
- un déficit au titre des restes à réaliser de – 561 780,83 €
- un excédent de la section d'investissement de 500 749,72 €

ARTICLE 2 : Décide l'affectation suivante :

- c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement 500 749,72 €
- c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés 61 031,11 €
- c/002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent) 7 439 757,96 €

Délibération votée par vingt-huit (28) voix en faveur, aucune voix contre et aucune abstention.

Le Maire des Lilas



Lionel BENHAROUS

Le Secrétaire de Séance

Lionel PRIMAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Certifiée exécutoire compte tenu :
de sa transmission en Préfecture
et de sa publication le

093-219300456-20250610-D62-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.